

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN**

**Séance du jeudi 25 juin 2026**

**Nombre de membre en exercice : 13**

**Nombre de votants : 11**

**Nombre de présents : 7**

**Convocations :18 juin 2026**

Présents : Mme Adeline POLLET  
Mme Cécile FRERET  
M. Stéphane BORD  
Mme Pascale PETIT  
Mme Julie GODICHAUD  
M. Serge LIARET  
Mme Geneviève QUESMEL

Absents excusés : M. Alexis RAGACHE, Président donne pouvoir à Mme Adeline POLLET  
M. Marc AVENEL donne pouvoir à M. Stéphane BORD  
Mme Mélanie BUIGNET donne pouvoir à Mme Geneviève QUESMEL  
M. Emmanuel MARIE donne pouvoir à M. Serge LIARET  
M. Fabien SELLIER  
Mme Christine SOLMON

**Objet** : Mise à jour des loyers des résidences autonomes du CCAS au 1<sup>er</sup> juillet 2026

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Considérant l'évolution de l'indice de référence des loyers, en hausse de 0.79% au 4<sup>e</sup> trimestre 2025,

Considérant les charges réellement consommées au sein des résidences en 2025,

**Article 1** : les loyers des deux résidences autonomie : Madeleine Riot, et Roger Sampic sont actualisés (y compris les garages) pour la période de juillet 2026 à juin 2027 au vu de l'évolution plafonnée de l'indice de référence des loyers au 4<sup>ème</sup> trimestre (+0,79%)

**Article 2** : Le montant mensuel des provisions pour les charges diverses et le chauffage est actualisé :

- en se fondant sur le réalisé 2025,
- en intégrant une provision pour les consommations individuelles d'eau chaude à hauteur de la moyenne des factures N-1,
- en prévoyant une provision pour augmentation des charges liées au chauffage, à l'eau chaude et à l'électricité au regard de l'augmentation des prix de l'énergie,
- en lissant exceptionnellement sur 12 mois le rattrapage des charges 2025,
- en arrondissant les montants des loyers et des charges à l'euro inférieur pour faciliter leur traitement administratif.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.



Le registre dûment signé,  
Pour extrait conforme,  
Président du C.C.A.S.

Alexis RAGACHE